

COMPTE RENDU

*de la réunion ordinaire du Conseil Municipal
du vendredi 06/12/2024 à 20h30
Salle du Conseil Municipal*

Etaient présents : Mesdames Michèle PARENT et Marie-José GARNIER, Messieurs Jean-François ESTACHY, Philippe WOURM, Jean-Luc BOUDOUARD, Jonathan BONNEFONT, David SABATER, Joël ROBERT et Ludovic DISDIER.

Monsieur Eric DELAMARE absent excusé, pouvoir donné à Madame Michèle PARENT

Séance ouverte à 20h30.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Philippe WOURM.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24/05/2024 -

Trois voix contre.

Approuvé à la majorité absolue.

DELIBERATIONS

RETRAIT DELIBERATION 2024-47 DM N°1 –

La présente DM avait été votée afin de percevoir un montant de 16 500,00 € de subvention du CD05 au titre des réfections de voiries, au lieu de 8 000,0 € initialement prévus.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il faut avoir exécuté les travaux pour pouvoir voter la décision modificative et ensuite percevoir la subvention départementale. La délibération 2024-47 est donc annulée.

Approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET GENERAL DM N°2–

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-50 « Éclairage public sur le territoire de la commune », opération qui a été réalisée sous mandat par la CCSPVA pour le compte de la commune.

Afin qu'elle puisse intégrer dans son actif l'ensemble des opérations et d'autre part qu'elle puisse récupérer le FCTVA sur la totalité des travaux la concernant, il convient de retracer l'ensemble des écritures en dépenses et en recettes d'investissement sur le budget 2024.

INVESTISSEMENT

Compte opération	DEPENSES	Proposition		Compte opération	RECETTES	Proposition
215238	Autres réseaux	155 715.15		1321	Subvention ETAT	60 068.81
2181	Installations générales	-32 608.30		1322	Subvention REGION	19 875.28
				1323	Subvention DEPARTEMENT	18 633.43
				1328	Certificat Energie	7 380.48
				2181	Installations générales	17 148.85
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		123 106.85		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		123 106.85

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION ZAER –

La présente délibération a pour but d'acter le choix des zones propices à l'installation de production d'énergie renouvelable selon ce qui a été présenté par TE05 lors du précédent conseil, et pour rappel, faisant l'objet d'un document mis à la disposition du public pour consultation.

Approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU –

Le Diocèse de Gap projetait l'aménagement d'un camping à Gyquières. Ce projet serait abandonné au profit du site de « Saint-Joseph ». Pour cela le Diocèse sollicite auprès de la commune une modification simplifiée du PLU.

Délibération retirée car le Conseil municipal décide d'attendre que le Diocèse fournisse plus de précisions sur le projet.

DEMANDE SUBVENTION MFR –

La Maison Familiale Rurale (MFR) de VENTAVON forme des jeunes du milieu rural dans différents secteurs d'activité : Paysage, horticulture, vente, petite enfance...

Cette structure sollicite une subvention communale.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention pour cette année.

QUESTIONS DIVERSES

Rénovation énergétique des bâtiments : L'ADRET fournit un devis de 4 150,00 € HT pour une étude sur les calculs thermiques, étude nécessaire pour le futur dossier de subvention.

Cimetière : Rencontre avec Louis DERBEZ et Jean-Louis AMAND concernant la demande de ce dernier, abordée au conseil du 20/09. Un accord a été signé entre ces deux personnes et contresigné par Monsieur le Maire.

Ecole – Garderie : Visite des gendarmes à l'école le jeudi 05/12 pour avoir des préconisations en vue d'augmenter la sécurité de l'établissement.

Gîte n°9 : des travaux importants sont en cours en vue de rénover ce gîte de manière optimale.

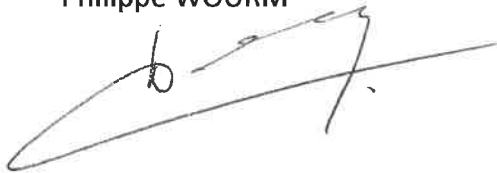
La précédente municipalité avait exécuté les travaux de raccordement électrique sur la base de documents d'urbanisme concernant une parcelle privée appartenant à Madame Moretty. En raison de la loi APER, ce raccordement devient obsolète et nécessite de nouveaux travaux qui seront à la charge du pétitionnaire.

Déneigement : des doléances ont été exprimées par des habitants de la commune. Monsieur le Maire demande aux anciens responsables du déneigement, membres du Conseil municipal, comment ils procédaient avec ces mêmes personnes. La réponse est de ne pas en tenir compte.

Séance levée à 22h00.

Fait à St-Etienne le Laus, le 17/12/2024

Le Secrétaire de séance
Philippe WOURM



Le Maire
Jean-François ESTACHY

